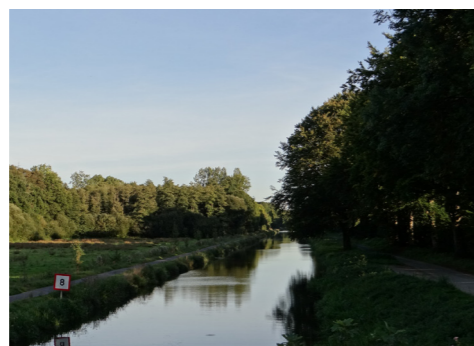


Localisation

Cette unité concerne la **partie canalisée de la vallée de l'Oust**, depuis Saint-Samson en amont, jusqu'à la Vilaine, en aval. A l'échelle de l'aire d'étude, elle s'inscrit **dans le plateau de Pontivy-Loudéac** et traverse la limite entre le Morbihan et les Côtes-d'Armor à Saint-Samson.



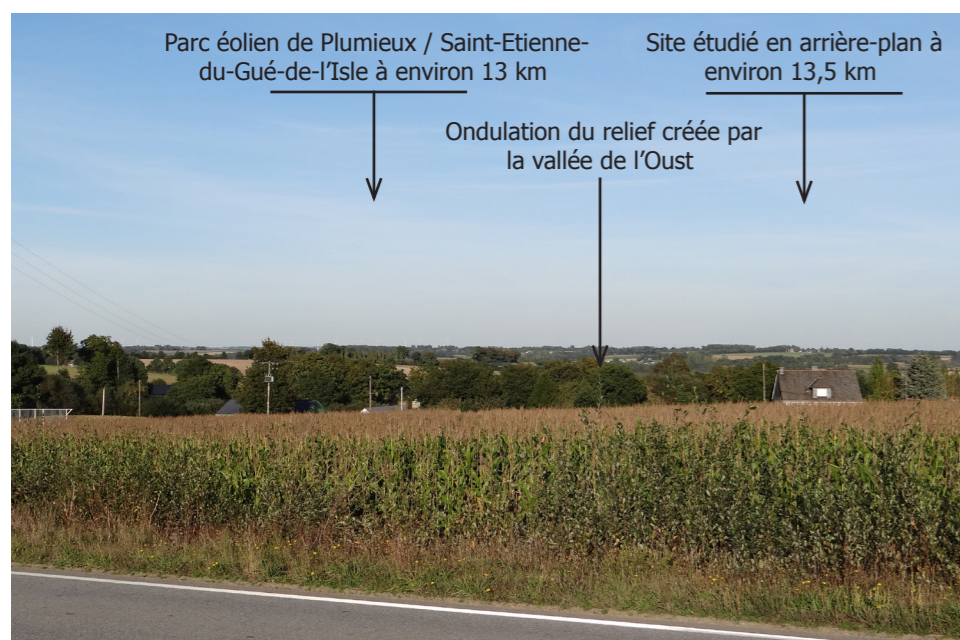
16. Ecluse à Timadeuc



17. Canal à Timadeuc (GR37)



18. Fond de la vallée de l'Oust sur la RD764 à l'ouest de Josselin (vue vers l'est)



19. Vallée de l'Oust et plateau de Loudéac. Vue vers l'est depuis la RD2 à l'entrée sud de Rohan.

Caractéristiques

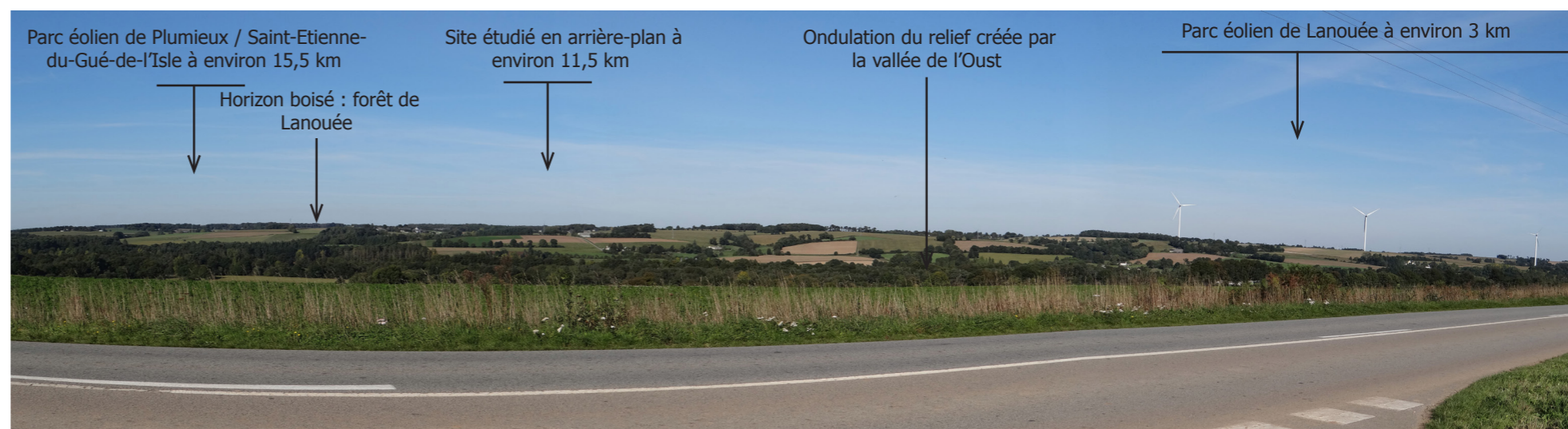
Dans les perceptions lointaines depuis le plateau, la **vallée est discrète**. En effet, ses **versants** sont souples, **très peu marqués** et quasi invisibles dans le relief général ondulant du plateau. La présence des boisements sur certaines séquences signale le canal au creux du relief. La perception de la vallée est aussi renforcée par la végétation arborée qui souligne les formes du relief.

Entre Saint-Samson et Redon, la vallée s'étire sur 95 km (le canal a une longueur totale de 364 km) et comprend 37 écluses. L'ensemble a été **construit** durant la première moitié du **XIX^{ème} siècle**. Canal et rivière sont le plus souvent confondus mais se distinguent sur certaines séquences. Les ouvrages des **écluses** ponctuent régulièrement le parcours (photo 16). La diminution du trafic fluvial de marchandises fait qu'elles sont essentiellement perçues aujourd'hui comme des éléments de patrimoine vernaculaire et touristique. Elles sont aujourd'hui utilisées par les bateaux de plaisance pour franchir le dénivelé d'environ 65 mètres qui sépare Saint-Samson de Redon.

La vallée rassemble plusieurs **petites villes** le long de son cours (**Rohan, Josselin** dans l'aire d'étude) qui constituent pour une grande partie l'armature urbaine du plateau. La plupart des hameaux qui voisinent l'Oust sont implantés légèrement en rebord de versant et sont fréquemment tenus à l'écart de la rivière par un ourlet boisé de rive qui empêche toute relation avec elle.

Les **routes ne s'approchent que rarement de la rivière, hormis pour la franchir** : la RD11 emprunte la vallée entre Saint-Samson et Rohan, la RD2 la traverse à Rohan (photo 19). La route majeure **RD764** (Josselin / Pontivy) suit la vallée à l'ouest de Josselin, et offre des vues dans le fond de vallée (photo 18) et sur le haut de versant avec une vue d'ensemble de la vallée dans le paysage de plateau ondulé (photo 20).

Les chemins permettant la perception de l'intérieur de la vallée sont plus rares (chemins dont circuit de randonnée **GR37, chemin de halage**, photo 17). En bordure du canal, les perceptions sont agréables : les berges sont aménagées, les chemins offrent des possibilités de promenades (source : Atlas des paysages du Morbihan).



20. Vallée de l'Oust et parc éolien de Lanouée. Vue vers le nord et l'est depuis la RD764.

Représentation

La **vallée de l'Oust** est **associée au canal de Nantes à Brest**. La navigation et le chemin de halage permettent une **pratique touristique** appréciée.

L'Oust traverse aussi des **territoires agricoles** de type « Bretagne intérieure » dont l'économie est fondée sur la production agro-alimentaire, peu propice au tourisme. La vallée en devient, par **contraste**, d'autant plus attractive. L'Atlas des paysages du Morbihan la définit comme constituant **un des paysages les plus attachants du département**.

Rapport au site étudié

Le **site étudié** est **éloigné** de la vallée de l'Oust (**> 7 km**). L'encaissement, bien que faible, et la distance induisent des **enjeux visuels très faibles à nuls** depuis le fond de vallée dont les centres bourgs de Rohan et Josselin.

Le site se lit en **vue lointaine** depuis les plateaux cadrant la vallée **dont depuis l'ouest** (exemple depuis l'entrée sud de Rohan sur RD2 photo 19, et vue depuis la route majeure RD764 à l'ouest de Josselin photo 20), avec d'autres parcs éoliens dont celui de Plumieux / Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

Le massif du Mené

Localisation

Cet ensemble s'étend au **nord-ouest** de l'aire d'étude (Merdrignac, Plémet, La Motte), au nord de la route majeure RN164 (Rennes / Loudéac) à **plus de 10 km** du site étudié.

Caractéristiques

Cette unité présente un **relief plus marqué** que sur le plateau de Loudéac. «Menez» signifie mont ou montagne en breton. Le point culminant est le mont Bel-Air avec 339 m (hors de l'aire d'étude).

Des **vallées** incisent ce relief dont celle du **Lié**, qui sépare le massif de la **forêt de Loudéac** à l'ouest et celui de la **forêt de la Hardouinais** à l'est. Paysage vallonné, boisements, bocage et bosquets, habitat dispersé caractérisent cette **unité agricole** (prairies, cultures, élevage hors-sol) **et forestière** (photo 21). Le bocage et le relief induisent la présence de lieux cloisonnés et intimistes.

Depuis les routes, la végétation et le relief créent une **alternance de vues ouvertes et fermées** (route dans les vallons, routes cadrées par des haies photo 22, routes dans les forêts photo 23...). Les lieux dégagés permettent des vues lointaines sur le paysage (photos 24-25).

Représentation

Les **forêts** font l'objet d'une représentation en tant qu'**espace de loisirs** (promenade, chasse), avec le retour de la chasse à courre dans la forêt de la Hardouinais.

Cette unité comprend le site de pèlerinage de la **fontaine de Querrien** dans un vallon encaissé entre forêt de Loudéac et vallée du Lié.



21. Paysage de l'unité du massif du Mené (vue vers le nord-est depuis la RD14 au nord de La Prenessaye).



22. Route cadrée par des haies (RD792)



23. Forêt de Loudéac (RD53)

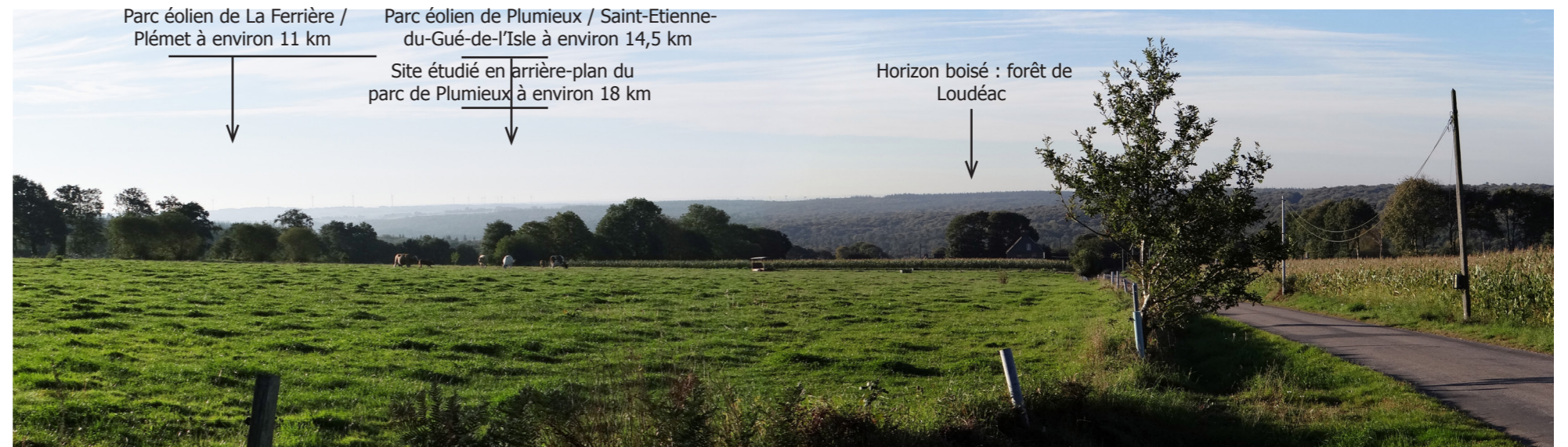
Rapport au site étudié

Le **site est éloigné** de cet ensemble paysager (>10 km). Le relief et la végétation conditionnent rapidement les **vues** qui sont **cloisonnées** dans les **massifs boisés** et les **vallées encaissées**.

Les **jeux de relief** offrent des vues ouvertes et lointaines sur le paysage, dont vers le site étudié. Ces **vues lointaines** sur le site sont **ponctuelles** depuis les lieux dégagés, le site s'inscrit alors en arrière-plan avec les autres parcs éoliens existants (exemple depuis la RD53 au nord-ouest photo 25).



24. Vue vers le sud-ouest depuis la RD792 au nord de Plémet (site hors de l'image, plus au sud soit à gauche de la photo).



25. Forêt de Loudéac. Vue vers le sud depuis la RD53 à l'est de La Motte au nord de la forêt de Loudéac

1.2. L'organisation du paysage et des vues

unités paysagères : Synthèse

Unité paysagère	Enjeux	Sensibilité vis à vis du site étudié
Plateau de Loudéac-Pontivy	Paysage représentant l' image du paysage centre breton, paysage rural, agricole et productif (agriculture moderne). Paysage dynamique. Reconnaissance sociale de la vallée de l'Oust et du patrimoine religieux rural. Forêt de Lanouée.	Modérée. Sensibilités concernant le rapport avec les autres parcs éoliens existants sur le plateau. Vues proches à lointaines sur le site étudié, sous l'influence de la distance, des jeux de relief, des boisements, et du bocage qui conditionnent les vues.
Vallée de l'Oust	Paysage faisant l'objet d'une reconnaissance sociale et d'une valorisation touristique (canal de Nantes à Brest).	Faible. Enjeux visuels très faibles à nuls depuis le fonds de vallée, éloigné du site étudié.
Massif du Mené	Paysage représentant l' image du paysage centre breton, agricole et productif (agriculture moderne). Reconnaissance sociale des forêts de Loudéac et de la Hardouinais (usage récréatif) et du patrimoine religieux rural.	Faible. Vues lointaines ponctuelles sur le site étudié, en fonction des jeux de relief, des boisements et du bocage qui conditionnent les vues.

Tableau 1 : synthèse des sensibilités des unités paysagères

1.2. L'organisation du paysage et des vues

1.2.3. Le contexte paysager proche

Paysage à l'échelle du site

Le site étudié est localisé **sur le plateau** de l'Yvel. Son altitude est d'environ 100 m. Il est découpé en deux secteurs (nord et sud) par le recul de 500m à l'habitat. Le secteur sud est **délimité au sud-est par la forêt de Lanouée**.

Un **mât de mesure** de vent (50m de hauteur) est installé sur le site et a fonction de repère dans les vues locales (photo 27). En s'éloignant, le **pylône de télécommunication** (30m de hauteur) présent **au nord** du site permet de se repérer (photo 28).

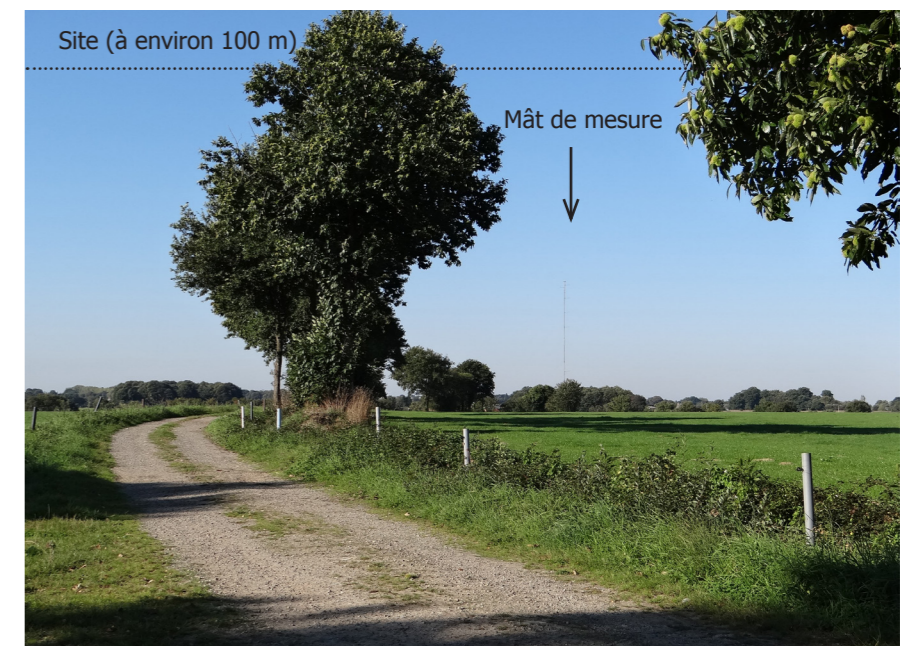
Le site comprend des **parcelles agricoles** (prairies ou cultures) et des **boisements** (photo 28). Des **chemins agricoles** le desservent. Il est traversé par le ruisseau de Blaye qui se lit par son cordon arboré. Quelques haies sont présentes (cf. carte 10, photo 26).



26. Site vu depuis l'ouest depuis le chemin reliant le hameau de Quillien au site.



Carte 10 : Photographie aérienne du site



27. Site, mât de mesure et chemin agricole. Vue depuis l'est depuis le sud de la ferme du Chef du Bos.



28. Pylône et habitation au nord-est du site

Paysage à l'échelle du périmètre rapproché

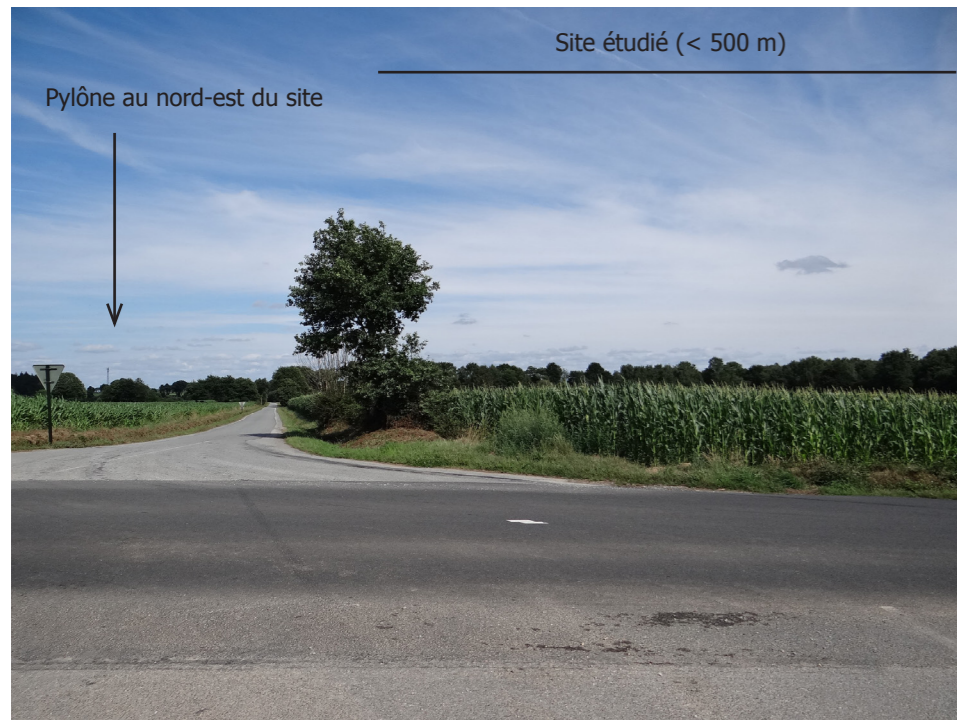
Les illustrations sont localisées sur la carte 11.

Les caractéristiques de l'unité paysagère du plateau de Pontivy-Loudéac s'appliquent au périmètre rapproché. Ce périmètre s'étend sur le plateau, délimité à l'ouest par la **vallée du Lié** et la route RD778 (La Chèze / Les Forges), **au sud** par la **forêt de Lanouée**. **A l'est**, la **vallée du Ninian** (photo 33) s'étire dans un axe nord/sud comme celle du Lié.

Au nord, le **parc éolien existant de Plumieux et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle** (8 éoliennes réparties en 2 lignes parallèles de 4 éoliennes), crée un point de repère (photo 30).

Hameaux, fermes et maisons isolées ponctuent l'espace rural, ils sont desservis par un maillage de routes et chemins. Les routes principales sont :

- la **RD14** au nord (La Chèze / Plumieux), en bordure de laquelle est implanté le parc éolien au nord de Plumieux. Des vues vers le site s'observent au niveau de ce parc éolien (photo 30).
- la **RD66** axe ouest / est reliant Bréhan, Plumieux et la Trinité-Porhoët. Des vues sur le site s'organisent depuis l'ouest avec lecture du site et du front boisé de la forêt de Lanouée (photo 31). Depuis le nord, les vues depuis cette route s'observent à l'est de Plumieux (photo 32). L'automobiliste a des perceptions immédiates du site à l'ouest (photo 29).
- la **RD778** axe nord / sud suivant le haut de versant de la vallée du Lié et tournée vers l'ouest sur cette vallée. Les vues vers le site sont majoritairement fermées par la végétation.
- la **RD793**, axe nord / sud reliant la Trinité-Porhoët à Mohon, suivant la vallée du Ninian et offrant des vues dégagées vers l'ouest vers le site étudié (photos 33-34). Cette route traverse le plateau entre Ménéac et la Trinité-Porhoët au nord-est, avec ces vues vers le site étudié conditionnées par la végétation (photo 35). La route est axée vers le site en arrivant à la Trinité-Porhoët (photo 36).



29. Vue depuis la RD66 à l'ouest du site (carrefour de Saint-Léau)



30. Vue depuis la RD14 au nord-ouest de Plumieux avec le parc existant de Plumieux / Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle



31. Vue depuis la RD66 au lieu-dit Belle-Etoile. Lecture de l'horizon boisé de la forêt de Lanouée.



32. Vue depuis la RD66 à l'est de Plumieux.



33. Vue depuis la RD793 à la sortie sud de la Trinité-Porhoët. Vallée du Ninian et plateau bocager.



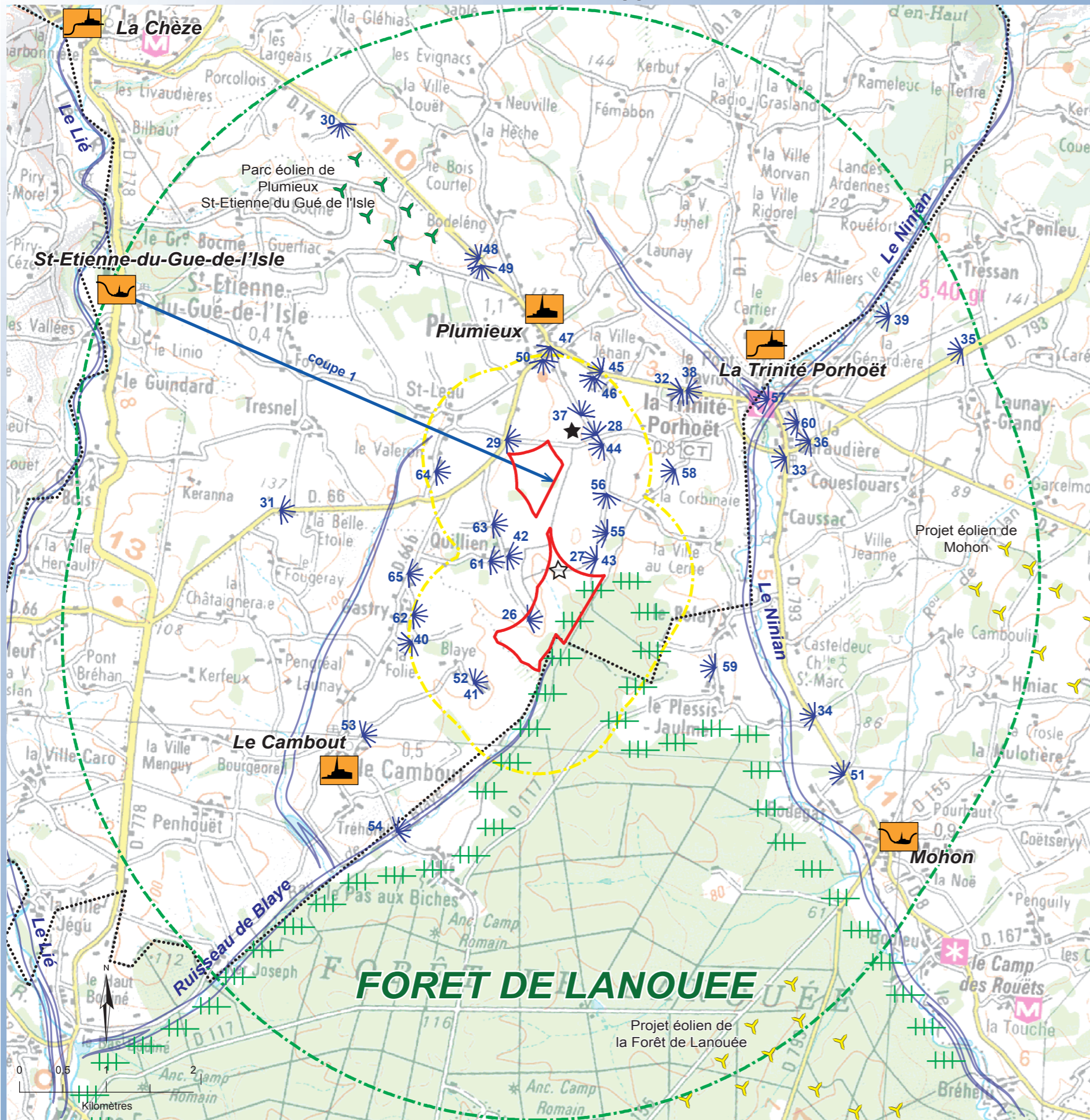
34. Vue depuis la RD793 à l'est du Plessis Jaulme. Horizon boisé de la forêt de Lanouée.



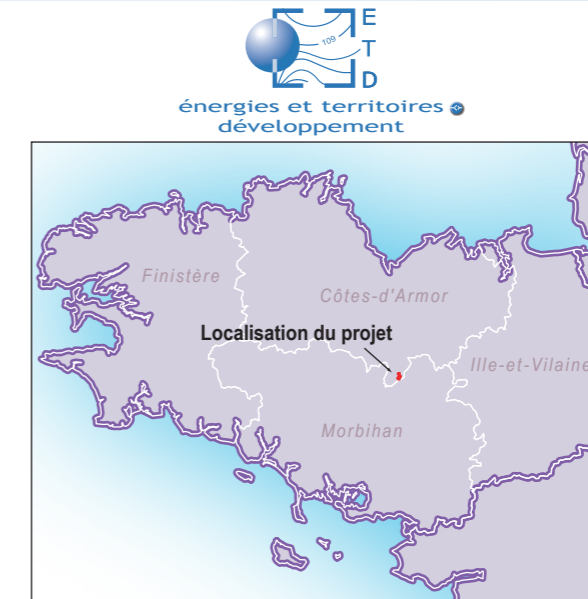
36. Pont sur la RD793 à la Trinité-Porhoët.



35. Vue depuis la RD793 au nord-est de la Trinité-Porhoët.



Sources : ETD, DREAL, DDT 22 et 56, Scan100 ©IGN



- Zone potentielle d'implantation (ZPI)
- Recul à la ZPI**
- 1 km
- 5 km
- Limite départementale
- Ensemble paysager du plateau de l'Yvel**
- V Vallée
- + Front boisé de la forêt de Lanouée
- B Bourg sur le plateau
- H Bourg sur haut de versant de vallée
- V Bourg dans vallée
- Contexte éolien (sept 2015)**
- Y Projet accordé
- Y Parc construit
- Repères proches du site**
- ★ Pylône au nord-est du site
- ☆ Mât de mesure du site étudié
- Illustrations**
- Coupe topographique
- 50 Photographie et n°

Carte 11 : Contexte paysager et illustrations à l'échelle rapprochée

Dans le périmètre de 5 km autour du site étudié, **cinq bourgs** sont présents : celui de **Plumieux** à environ 1 km au nord (photo 37), celui de la **Trinité-Porhoët** à environ 2,5 km à l'est (photos 38, 48, 51), celui de **Mohon** à environ 4,5 km au sud-est (photo 43), celui du **Cambout** à environ 2 km au sud-ouest (photo 45) et celui de **Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle** à environ 4,5 km au nord-ouest.

Des **hameaux et habitations isolées** sont répertoriés à proximité immédiate du site :

- le bourg de Plumieux est localisé en limite nord du périmètre immédiat (photos 36-41), les habitations bâties en bordure de la RD66 à l'est de Plumieux à un peu plus d'un kilomètre du site, et les maisons présentes au nord-est près du pylône (photo 42).
- à l'est du site sont présentes des habitations isolées, la ferme du Chef du Bos (photos 46-47), les hameaux de la Ville Morin, de Lagent, la Corbinaie (photo 49) et la Rue Saint Galo. S'ajoutent les habitations du hameau Treffanguy.
- au sud-est, le périmètre de 1 km autour du site ne comprend pas de maison puisqu'il s'étend dans la forêt. Les hameaux du Bolay et du Plessis Jaulme sont localisés à environ 1,5 km du site (photo 50).
- au sud-ouest, sont inventoriés le hameau de Blaye et la métairie de Blaye (photo 44).
- à l'ouest, sont présentes des habitations isolées (chêne de Rohan, la Madeleine), le hameau de Quillien (photos 52-54) et de Saint-Léau (photo 55). Celui de Gastry (photos 53-56) est en limite de ce périmètre à un peu plus d'un kilomètre.
- plusieurs bâtiments d'élevage sont bâtis dans les hameaux ou isolés dans l'espace agricole (photos 39-40). La métairie de Blaye crée un repère dans les vues depuis le sud et l'ouest.

Dans les **espaces bocagers des plateaux et vallées**, des **vues ouvertes alternent avec des vues fermées et courtes** (photo 39). Les vues sont **découpées en plusieurs plans**. La **profondeur de champ varie** en fonction de la présence et la densité des haies, les espacements entre les arbres pouvant passer le regard, et en fonction de la présence de boisement.

Depuis les points hauts, des **vues ouvertes et plus lointaines** s'offrent à l'observateur (lecture du plateau ondulé bocager). Le bâti ponctue ces vues d'ensemble et les parcs éoliens existants constituent des **repères visuels**.

Ce **paysage de plateau ondulé bocager** se ressent comme un **espace** dans lequel les scènes se répètent (l'observateur ne sait pas où il est). Les **ambiances** peuvent être **intimistes** dans les **vallées et lieux cloisonnés**.

Dans ce contexte, les **vues** sur le site **depuis l'habitat** sont majoritairement **sous l'influence du bocage et des bois**, à laquelle s'ajoute celle des **ondulations du relief**. Il est à noter que les **perceptions diffèrent selon les saisons** (présence ou absence de feuilles aux arbres), les vues étant plus dégagées en période hivernale.

Sont observées :

- des **vues fermées** sans perception du site étudié (rôle du bocage, du relief et/ou du bâti). Cela concerne le bourg de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle isolé par le relief (cf. coupe 1).
- des **vues** du site **en transparence au travers et entre les haies** (exemple depuis Blaye photo 44, depuis Saint-Léau photo 55).
- des **vues ouvertes** avec lecture du **site en arrière-plan de l'horizon boisé créé par les haies ou les bois**. C'est le cas des vues depuis le sud-est, avec lecture du site en arrière-plan de la forêt de Lanouée (le Plessis-Jaulme, le Bolay), depuis les habitations en limite sud du bourg de Plumieux (lotissement Petit Village photo 41), depuis le Cambout (photo 45), depuis les hameaux à l'est (photo 49).
- des **vues d'ensemble** du site **dans l'ensemble bocager** (exemple depuis Quillien). Depuis le bourg de la Trinité-Porhoët, sa localisation sur le haut de versant est de la vallée du Ninian, induit des perceptions du site sur la ligne de relief nord/sud créée par le vallon du Ninian depuis ce bourg (exemple photo 51). Ces vues du site concernent aussi le centre-bourg (exemple photo 48), avec perception du nord du site.



37. Bourg de Plumieux vu depuis le sud (près du pylône)



38. Bourg de la Trinité-Porhoët et vallée du Ninian. Vue depuis l'ouest sur la RD66.



39. Exemple de vue cloisonnée en vallée. Vallée du Ninian. Vue vers le sud-ouest depuis la RD175 au nord-est de la Trinité-Porhoët.



40. Exemple de bâtiments d'élevage (Gastry)



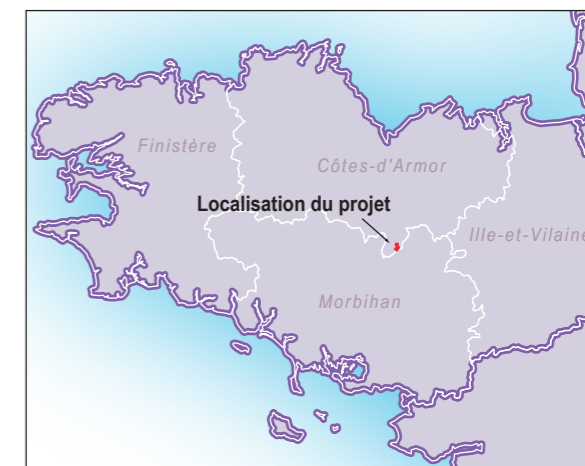
41. Exemple de bâtiments d'élevage (Blaye)



42. Exemple de bâtiments d'élevage (Quillien)



43. Exemple de bâtiments d'élevage (le Chef du Bos)



Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Périmètre immédiat (1 km)

Ensemble paysager du plateau de l'Yvel

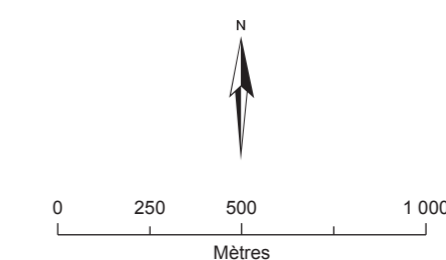
- Vallée
- Front boisé de la forêt de Lanouée
- Boisements (fond IGN)
- Bourg sur le plateau
- Bourg sur haut de versant de vallée

Repères proches du site

- Pylône au nord-est du site
- Mât de mesure du site étudié

Illustrations

- 50 Photographie et n°



Les vues depuis le nord



44. Vue depuis le nord-est du site près des maisons (près du pylône)



45. Entrée est de Plumieux sur RD66, vue vers l'ouest sur le parc éolien existant



46. Vue vers le site étudié depuis l'est de Plumieux (lotissement Petit Village).



47. Vue vers le site étudié depuis la place de l'église de Plumieux (source : google streetview)



48. Sortie ouest de Plumieux sur RD14, vue vers l'ouest sur le parc éolien existant



49. Entrée ouest de Plumieux sur RD14, vue vers le sud vers le site étudié



50. Vue vers le site étudié depuis la RD14 à la sortie sud-ouest de Plumieux (rue du Prieuré, source : google streetview)



51. Vue depuis la RD793 à la sortie nord de Mohon



52. Vue depuis Blaye près de la métairie de Blaye



53. Vue depuis la sortie nord-est du Cambout.



54. Vue depuis la RD66b au hameau la Vallée (vallon du ruisseau de Blaye)

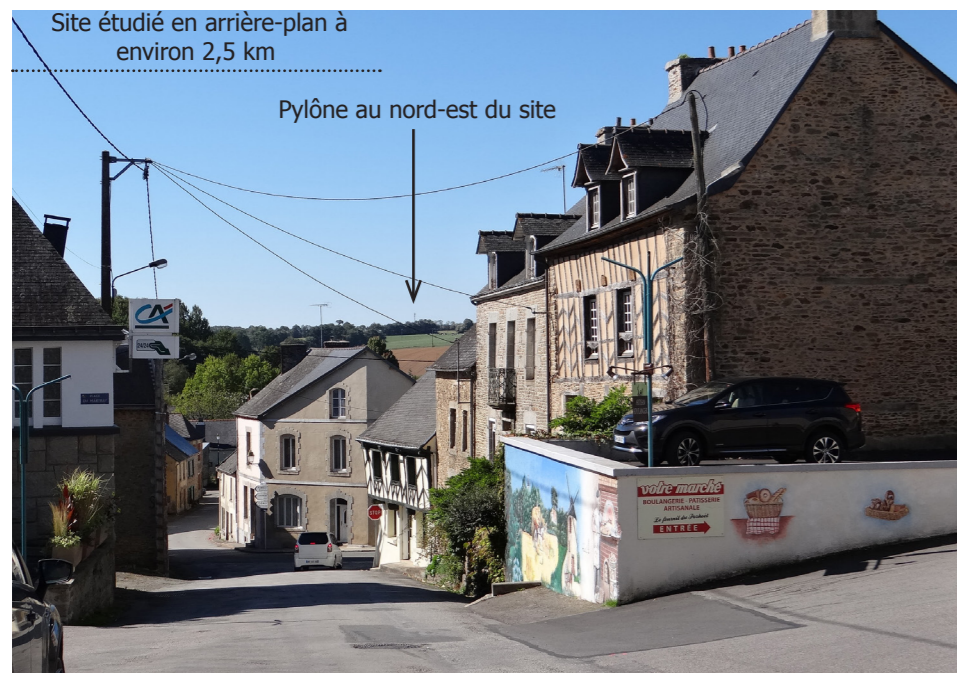
Les vues depuis l'est



55. Cour de la ferme du Chef du Bos. Vue vers l'ouest vers le site.



56. Vue depuis l'accès au hameau du Chef du Bos (depuis le nord).



57. Vue depuis le centre-bourg de la Trinite-Porhoët (près de la mairie et place de la boulangerie)



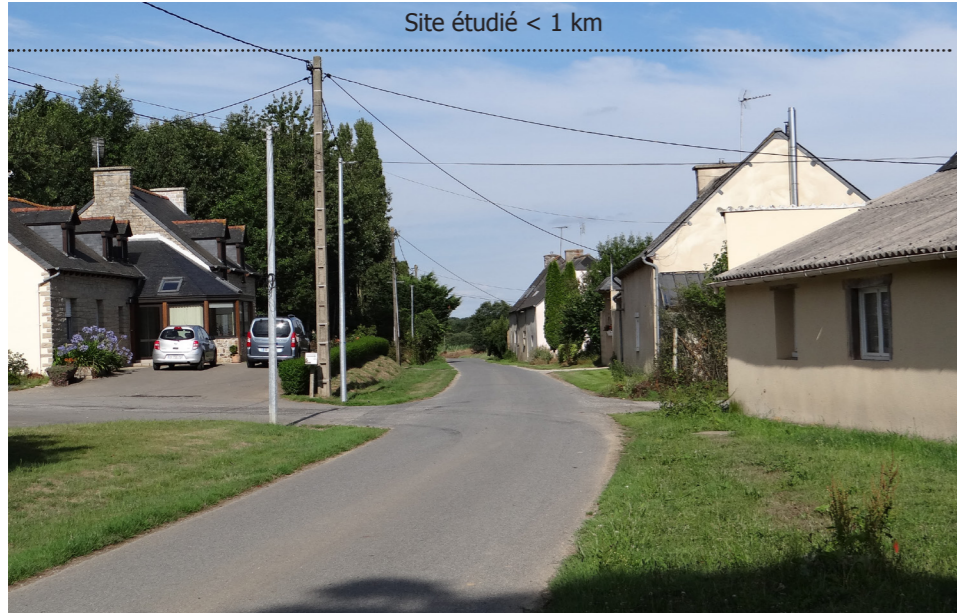
58. Vue depuis le nord-est de la Corbinaie. Exemple de vue depuis l'est.



59. Vue depuis le nord du Plessis-Jaulme et le sud du Bolay



60. Vue depuis le bourg de la Trinite-Porhoët (près du stade)



61. Vue vers le site depuis la rue axée est/ouest dans le hameau de Quillien.



63. Vue du nord vers le sud depuis l'entrée nord de Quillien.



64. Vue du nord vers le sud depuis l'entrée sud de Saint-Léau.

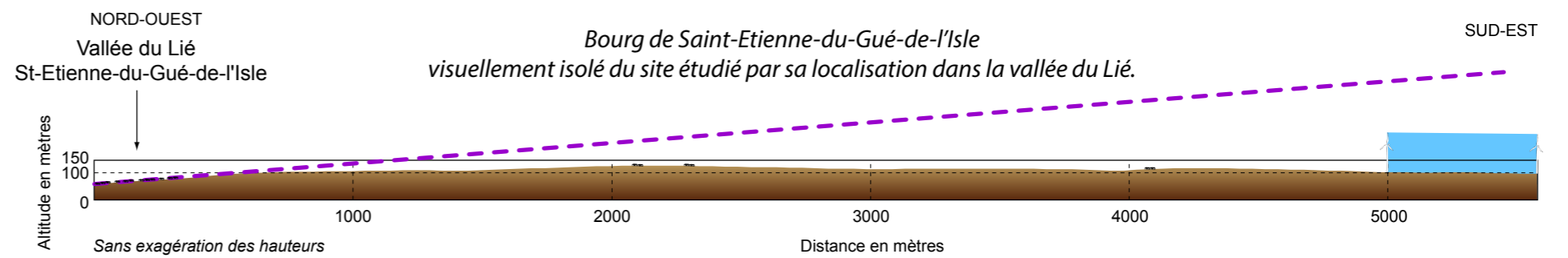


62. Vue depuis le coeur du hameau de Gastry. Exemple de vue fermée.



65. Vue vers l'est depuis la RD66b au nord du hameau de Gastry

■ Zone potentielle d'implantation (représentée à 150m)
 - - - Ligne d'horizon de l'observateur



Coupe 1. Depuis Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle

1.2. L'organisation du paysage et des vues

Contexte paysager, synthèse

Le site s'inscrit dans l'**unité paysagère du plateau Pontivy-Loudéac** (paysage de plateau ondulé, bocager, et agricole). Ces **paysages** font l'objet d'une faible reconnaissance sociale, et d'une représentation sociale du **paysage type centre breton avec son agriculture productive** (élevage hors-sol).

La reconnaissance porte sur le **patrimoine religieux** (chapelles, églises, croix).

Le **site** étudié se lit sur le **plateau orienté nord / sud** (orientation créée par la vallée du Ninian à l'est) dans les vues depuis l'est et l'ouest.

A l'échelle du périmètre éloigné, le **bocage et les ondulations du relief** interviennent fortement dans l'**organisation des vues**. Cela est particulièrement le cas en **s'éloignant du site**. Celui-ci est perceptible depuis les **points dégagés, avec des plans intermédiaires** créés par les vallées et bois. Dans les **vues proches**, la **végétation et le relief** interviennent aussi.

La **sensibilité paysagère** est **modérée à faible à l'échelle du périmètre éloigné**. **En s'éloignant** du site la **sensibilité s'atténue**.

Les **sensibilités** concernent la **création d'un nouveau parc éolien** dans un paysage où plusieurs parcs sont déjà présents. **L'attention** est donc **à porter** à la lecture de la **géométrie du parc** (créer un seul parc avec les **parties nord et sud** du site), à la **cohérence avec les autres parcs voisins (géométrie simple et lisible du parc créé : une ligne ou une double ligne)**.

1.3. Patrimoine

Définition des sensibilités

L'enjeu est ici la préservation des perceptions des bâtiments remarquables et des vues depuis les sites patrimoniaux.
L'étude s'appuie sur un inventaire de ces lieux et une analyse établie à l'aide d'une phase de terrain et de critères :

- Quelles vues du site étudié depuis le site patrimonial ou touristique ?
- A quelle distance ?
- Quelle emprise du site étudié dans le panorama ?
- Quels enjeux de covisibilité avec le monument ou le site patrimonial ?

Les jeux de relief, la présence de végétation et la distance vont intervenir dans la définition des sensibilités des sites patrimoniaux et touristique. Les sensibilités sont très faibles à nulles pour les sites patrimoniaux et touristiques présents dans les vallées encaissées et cœurs de bourgs à l'échelle du périmètre éloigné.

Depuis les éléments patrimoniaux et touristiques proches ou présents sur les points dégagés, des vues sur le site étudié peuvent s'organiser. La sensibilité sera alors aussi fonction de la reconnaissance du site patrimonial (site fréquenté...) et de la distance au site étudié.

1.3.1. Inventaire

Données

La carte suivante localise les différents sites patrimoniaux inventoriés (inventaire été 2015). Elle est complétée par les listes des monuments historiques (MH) et sites présents dans le périmètre d'étude. Les listes des sites patrimoniaux sont présentées avec une classification par la distance au site éolien.

L'accessibilité au public est précisée par les informations de la Base Mérimée (DRAC) et des offices de tourisme. Les édifices religieux sont notés comme étant de libre accès. L'accès est précisé dans l'objectif de connaître les lieux étant aussi des sites touristiques.

Monuments historiques

Les monuments historiques ont été répertoriés à l'aide de l'Atlas des patrimoines et de la Base Mérimée (DRAC). Plus de 110 monuments protégés (monuments historiques) sont recensés à 20 km ou moins du secteur d'étude, dont seulement 20 à moins de 10 km.

La **majeure partie** des monuments est concentrée dans le **sud du périmètre** d'étude.

Les édifices religieux représentent plus de la moitié des monuments recensés, les croix et calvaires totalisant plus du tiers. Les châteaux et manoirs comptent pour un peu plus de 10% des éléments relevés. Les deux villes de **Josselin et Ploërmel** renferment le plus important patrimoine en termes de nombre d'édifices protégés.

Le **monument le plus proche** est la **croix de cimetière de Plumieux, à environ 1 km** au nord du site.

A environ 2,5 km au nord-est, le bourg de **La Trinité-Porhoët** compte son **église** (inscrite, et portail classé) et une **croix** (inscrite).

Les **autres** sont **éloignés de plus de 4,5 km** du site étudié, avec l'église (porte) et la croix de cimetière de **Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle à environ 4,7 km** au nord-ouest.

Sites

Les sites ont été répertoriés à l'aide de l'Atlas des patrimoines (DRAC, DREAL). **6 sites** classés ou inscrits figurent dans un rayon de 20 km autour de la zone potentielle d'implantation. Cinq d'entre eux sont liés à des monuments historiques. Seul le site classé des « rochers de la ville-Bouquet et leurs abords » concerne un site naturel.

Le **site le plus proche** est le site inscrit du **Camp des Rouëts** au sud-est à **environ 5 km**. Les **autres** sont **éloignés de plus de 12 km** du site éolien étudié.

AVAP et ZPPAUP

Il n'y a **pas d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** dans le périmètre d'étude éloigné (source : Atlas des patrimoines).

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) est inventoriée à l'aide de l'Atlas des patrimoines : celle du bourg de **Josselin, à environ 12,5 km** au sud du site étudié.

Secteur sauvegardé

Il n'y a **pas de secteur sauvegardé** dans le périmètre éloigné (source : Atlas des patrimoines).

Patrimoine Unesco

Il n'y a **pas de sites Unesco** inventoriés dans le périmètre éloigné (source : Atlas des patrimoines).

Plus beau village de France

Aucun bourg avec le label « **Plus beau village de France** » n'est inventorié dans le périmètre éloigné (source : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org).

Jardins remarquables

Aucun jardin labellisé « **Jardin remarquable** » n'est inventorié dans le périmètre de 20 km (source : comité des parcs et jardins de France, <http://www.parcsetjardins.fr>).

Parc Naturel Régional (PNR)

Aucun Parc Naturel Régional (PNR) n'est compris dans l'aire d'étude (source : DREAL).

Pays d'Art et d'Histoire (PAH) et Ville d'Art et d'Histoire (VAH)

Aucun territoire détient le label **Pays ou Ville d'Art et d'Histoire** dans les 20 km autour du site (www.vpah.culture.fr).